



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°16/ACAJ/2023

Kinshasa, le 07 juin 2023 : L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) salue l'envoi par l'Inspection Générale des Finances (IGF) d'une équipe d'Inspecteurs des Finances auprès du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et des titulaires des marchés publics exécutés dans le cadre du programme de développement local de 145 territoires (PDL-145 T) dans les Provinces du **Bas-Uélé, Kasai, Maniema, Mongala, Sankuru, Sud-Kivu, Tanganyika, Tshuapa et Tshopo**.

Ladite mission a pour objet, notamment de **(i) s'assurer de l'effectivité de l'exécution des travaux sur les sites ciblés et, (ii) procéder à l'évaluation de l'exécution financière, technique et physique des travaux**.

L'ACAJ rappelle que le financement de ce programme est assuré pour une part substantielle par les ressources propres du Gouvernement Congolais appuyé en cela par les partenaires techniques et financiers, notamment le Fonds Monétaire International (FMI).

Tout en marquant son appréciation sur l'initiative louable de l'IGF, l'ACAJ note que la mise en œuvre du PDL-145 T a été confiée à trois Agences d'exécution, à savoir le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), le Bureau central de Coordination (BCECO), et la Cellule de financement des Etats fragiles (CFEF). C'est pourquoi et pour besoin d'exhaustivité et d'équité, elle recommande à l'IGF d'étendre ses investigations aux autres Agences d'exécution.

Bien que ces Agences d'exécution soient autonomes dans la gestion de ressources financières mises à leur disposition par le Gouvernement Congolais, l'ACAJ estime à juste titre que le contribuable Congolais, bénéficiaire attitré du PDL-145 T, est en droit d'être amplement informé, non seulement sur l'utilisation de son argent, mais aussi sur le respect des exigences de transparence, de technicité et d'expertise sans lesquelles le PDL-145 T irait à vau-l'eau.

De ce qui précède, l'ACAJ suggère, **d'une part que l'IGF et la Cour des Comptes maintiennent un contrôle permanent sur les entreprises prestataires, les crédits alloués à chacune d'elles, l'utilisation et les**

ouvrages physiques réalisés à ce jour et, d'autre part qu'elles enquêtent sur des informations faisant état de ce que certains politiciens, usant de leurs positions dans les sphères du pouvoir, auraient procédé frauduleusement à des délocalisations géographiques de certains projets et/ou profité du programme PDL-145 T pour insérer des projets de construction d'infrastructures privées.

La Province du Kasai-Oriental se trouverait dans cette situation, selon un délégué de la société civile interviewé le lundi 05 juin 2023 par la Radio Top Congo FM.

Pour toute information complémentaire, contactez :

Me Georges Kapiamba, Président de l'ACAJ

Téléphone : +243 814043641

Email: acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org